

Élections Mutuelle

(couverture maladie-soins)

Nous venons de recevoir le document du vote pour élire les délégués à la Section Mutualiste Inter Entreprises. Le vote se fait par correspondance et nous ne pouvons voter que pour un candidat alors qu'il y a trois postes à pourvoir !

Rappel historique

Notre mutuelle propose les prestations de haut niveau pour des cotisations raisonnables en pourcentage des salaires. Si cela existe, c'est que des salariés, avec l'aide des organisations syndicales, se sont beaucoup investis et ont négocié pied à pied avec la direction.

Ceci est toujours en jeu à chaque changement d'organisation de l'entreprise et ces élections tombent à un moment où la volonté des délégués sera mise à rude épreuve.

Fonctionnement

La section Mutualiste est l'instance où se décide l'évolution des statuts, des prestations et le suivi de la gestion de notre contrat.

Elle est composée de délégués élus (dont deux retraités) et de membres désignés avec voix consultative pour la direction, les organisations syndicales et les CE.

La MCDéf est chargée de la gestion du contrat, des études d'évolution des prestations et de prospective demandées par les délégués.

Enjeux actuels

- Au CCE de la SAGEM, la direction a annoncé que la prévoyance fera partie des **premiers accords** d'harmonisation entre les sociétés du nouveau groupe,
- Des annonces de même nature ont été faites à la Snecma au niveau central.

Cela intervient à un moment où la sécurité sociale se désengage encore par une loi qui cherche seulement à équilibrer le budget en laissant le surcoût de la santé à notre charge ou aux mutuelles.

Or, de ce que nous en savons, nous avons **une situation unique à la Snecma** pour la qualité du contrat, sur les points suivants :

- le financement tripartite,
- les cotisations proportionnelles aux ressources des revenus du travail,
- la solidarité entre actifs et retraités,
- la gestion du contrat par des élus pris par et parmi les adhérents,
- le système de gestion qui permet d'aboutir à des propositions de salariés ou de syndicats

Tout cela protège aussi la mutuelle de surenchères de la part de la direction ou d'acteurs extérieurs (syndicats, gouvernement, assureurs privés,...). En particulier, il nous semble très important que, pour pouvoir répondre aux besoins de contact avec les salariés, les délégués ne cumulent pas leur mandat avec des responsabilités syndicales et soient présents dans l'entreprise pendant la totalité de leur mandat.

Les comparaisons avec d'autres mutuelles montrent la qualité des remboursements compte tenu des cotisations.

L'harmonisation que veut faire la direction générale du groupe se fera sur la base de compromis.

Pour nous, l'harmonisation risque fort de se faire par le bas.

Nous ne pourrions que perdre, à moins de défendre notre mutuelle.

Un des moyens est de voter pour des délégués qui ont la volonté de se battre pour maintenir les qualités de notre mutuelle telle qu'elle est.

Rappelons que **Sud** et ses représentants à la mutuelle ont :

- distribué des comptes rendus réguliers
- contribué au maintien de la couverture pour ceux qui partent en ATA
- contribué à reprendre les enfants qui ont quitté la mutuelle pour un contrat précaire non renouvelé.
- soutenu les délégués élus quand il y a des arbitrages à faire.

C'est pour que vive notre mutuelle,
pour protéger la particularité qu'elle constitue,
nous soutenons la candidature de

Florence Gautheron

Tél: 05-56-55-86-14

Fax: 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

E-mail: sud.metaux33@wanadoo.fr